



04.12.2013 - 08:00 Uhr

27 jours avant 40 francs d'amende

Vernier (ots) -

A partir du 1er janvier 2014, les feux de jour seront obligatoires en Suisse et une amende de 40 francs viendra sanctionner les contrevenants. Pour rappeler à tous les automobilistes cette obligation, le TCS mène actuellement une campagne de sensibilisation avec ses partenaires.

A partir du 1er janvier 2014, tout automobiliste devra rouler en Suisse avec les feux allumés pendant la journée. Une infraction à cette obligation entraînera une amende de 40 francs. Si les voitures modernes sont équipées depuis février 2011 de feux de jour automatiques, il est nécessaire d'allumer les feux de croisement sur les véhicules plus anciens. Une alternative est de monter des feux de jour de type LED en après-vente. Ils présentent plusieurs avantages car ils ménagent les ampoules des feux de croisement et sont beaucoup plus économes en énergie, et donc en consommation.

Une question de sécurité

Conduire de jour avec les phares allumés permet d'améliorer la sécurité routière pour les usagers les plus faibles dans le trafic, soit les deux-roues et les piétons. Cela permet notamment aux personnes âgées et aux enfants de mieux évaluer la vitesse des véhicules et le danger qu'ils représentent.

La campagne de sensibilisation

Le TCS a lancé fin novembre une campagne de sensibilisation avec l'Automobile Club de Suisse (ACS) et l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Un flyer assorti de stickers pour le tableau de bord et la lunette arrière fait passer un message clair aux automobilistes: «allumez vos phares». Depuis le début de la campagne, 1,5 millions de flyers ont été distribués en Suisse. Des affiches feront également leur apparition dans 23 stations-services BP à partir de janvier 2014, dans 17 des plus grands parkings en Suisse d'avril à juin 2014 et dans les aires de restoroutes de juin à août 2014.

Plusieurs tests ont été réalisés par le TCS pour aider les consommateurs dans leur choix. Ainsi, des kits de phares diurnes ont été évalués en octobre dernier. Le TCS a aussi dressé en septembre 2013 une liste des véhicules en circulation pour savoir quelles voitures sont équipées de feux de jour et si les feux de croisement peuvent être facilement couplés à l'allumage (avec ou sans intervention d'un garage).

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs

www.pressetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100748228> abgerufen werden.